

[Français]

LES PRÊTS SANS INTÉRÊT CONSENTIS AUX
PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS

Question n° 1919—M. Matte:

Quelles sommes le Canada a-t-il prêtées sans intérêt à chacun des pays sous-développés en 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce n'est qu'à partir de 1966 que le Canada a consenti des prêts sans intérêt. Les montants de ces prêts par pays et par année sont les suivants:

Année civile	Pays	Montant (en milliers de dollars)
1966	Inde	\$7,000
	Tanzanie	450
	Guyane	1,800
1967	Inde	60,350
	Nigeria	1,150
	Tanzanie	2,000
	Pakistan	21,000
	Ceylan	500
	Thaïlande	1,000
	Barbade	250
1968	Inde	51,140
	Nigeria	6,000
	Pakistan	2,000
	Ceylan	2,000
	Guyane	1,800
	Tunisie	2,600
*Colombie	1,080	
1969	Inde	67,000
	Tanzanie	1,000
	Pakistan	34,500
	Ceylan	4,000
	Guyane	1,700
	Algérie	500
	Ghana	7,580
	Kenya	500
	Ouganda	1,000
Togo	2,800	
*Colombie	16,740	

*Ces deux prêts à la Colombie sont libres de tout intérêt, mais comportent des frais de commission de $\frac{1}{2}$ % payables à la Banque interaméricaine de développement.

[Traduction]

LE FEUILLET INTITULÉ «COMBATTEZ L'INFLATION-PRÉVENEZ LE CHÔMAGE» PUBLIÉ PAR LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Question n° 1921—M. Knowles (Norfolk-Hal-
diland):

1. Combien d'exemplaires du feuillet «Combattez l'inflation—Prévenez le chômage», préparé par la Commission des prix et des revenus a-t-on expédiés?

2. Qui a imprimé ces feuillets?

3. Combien a coûté l'impression?

4. Quel a été le coût total (caché et autre) de l'expédition par la poste?

5. A qui ont-ils été adressés?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le président de la Commission des prix et des revenus m'a donné les renseignements suivants: 1. Le 25 mai 1970, environ 3 millions et demi d'exemplaires du feuillet avaient été postés. On estime à environ 5 millions et demi d'exemplaires la totalité des feuillets qui auront été expédiés.

2. L'Imprimerie du gouvernement canadien.

3. La facture relative à l'imprimerie n'a pas encore été reçue mais on estime le prix à environ \$25,000.

4. La Commission est un département aux fins de la loi sur l'administration financière en vertu du décret C.P. 1969-1294 du 25 juin 1969 et, en tant que département, est autorisée à jouir du privilège d'envoyer par la poste du courrier franc de port, conformément à l'article 17 de la loi sur les postes.

5. En général, les envois ont été adressés aux ménages et aux établissements commerciaux.

[Français]

OFFRE DE PRÊT DU GOUVERNEMENT
CANADIEN À LA MALAYSIA

Question n° 1924—M. Gauthier:

Le Canada se propose-t-il de placer 50 millions de dollars en Malaisie et, dans l'affirmative, a) est-ce une initiative nouvelle de la Banque du Canada, b) est-ce un montant prélevé sur le fonds consolidé et (i) à quel taux (ii) pour combien d'années?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement canadien a offert au gouvernement de la Malaisie un prêt de développement pouvant atteindre 50 millions de dollars et qui permettrait d'acheter au Canada les biens et services requis pour le projet de centrale hydro-électrique de Temengor. Ce projet d'une puissance de 260 megawatts comporte l'aménagement d'un barrage sur la rivière Perak dans le nord-ouest de la Malaisie. Le prêt porte intérêt à 3 p. 100 par an et comprend une période de grâce de 7 ans, le remboursement pouvant s'échelonner sur une période de 30 ans. Ce n'est pas là une initiative de la Banque du Canada et la somme voulue doit être prélevée sur le fonds régulier de prêts de l'Agence canadienne de développement international (crédit L 25).

[Traduction]

SOCIÉTÉS DE RELATIONS PUBLIQUES

Question n° 1926—M. Sulatycky:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il engagé ou employé de temps à autre, hors de son effectif